

## شركة الإسمنت عين التوتة SOCIETE <u>DES CIMENTS DE</u> AÏN TOUTA «S.CIMAT»

وَمُنْ أَدْ الْمُعَالَّمُ الْاجِتَمَاعِ \$P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 D.A : cale : 09980502210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/8198

# إعلان عن مناقصة وطنية مع اشتراط قدرات دنيا رقم: 105ألش اش إعت 2025

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية من أجل:

« Fourniture et livraison de 3.000.000 sacs d'emballage de ciment en tissé polypropylène »

#### - هذه المناقصة موجهة للمصنعين.

- بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الاعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الشراء للشركة مقابل تسديد مبلغ قدره خمسيان السف دينار جزائسري (50.000,000 دج) غير قابل للتعويد ض
- حددت مدة إيداع العروض بواحد وعشرين يوم (21) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أومن طرف ممثله المعين لذلك.
- العروض الثقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوى على العبارة " Offre Technique- N°05-SCDA/SCIMAT/2025 ".
- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Financière- N°05/SCDA/SCIMAT/2025 ".
  - يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

#### " مناقصة لا تفتح "

إلى الميد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - 05000 مكرر، شارع بن فليس حي الاخضرار - باتنة - 05000 مناقصة وطنية مع اشتراط قدرات دنيا رقم: 50/أ.ل.ش/ش.إ.ع.ت /2025 « Fourniture et livraison de 3.000.000 sacs d'emballage

de ciment en tissé polypropylène »

- بيقى المتعهدون ملتزمين بعروضهم لمدة <u>120</u> يسوم ابتداء من تاريخ أخسر أجـل لإيـداع العسروض. م<u>لاحظــة</u>: إمكانية الاطـلاع على دفتر الفروط على الموقع: www.scimat.dz/appeloffres

الطر الرئيس: 75 مكري شارع بن ظهن حس الاختبار – يعناء حس به رقع 7.7 قايستان – والإدابيّة - الطرائر - contact@scimat.dz الطلقي 81 21 81 1 1 8 8 1 2 1 1 موقع الأكثريّة – www.scimat.dz المريد الالكترياني : www.scimat.dz



# شركة الإسمنت عين التوتة SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T. »

S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 DA : ش.ذ.ا. ـ رأسمالها الاجتماعي : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98 N° Identification Fiscale: 099805022210668

# **DIRECTION GENERALE**



Année 2025

SIEGE SOCIAL: 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP Nº 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) – Algérie Tél: (033)85 13 00 LIGNES GROUPEES - Fax: (033) 85 11 01 / 85 12 47 - SITE WEB: WWW.SCIMAT.DZ

#### SOMMAIRE

**Article 01**: Objet du cahier de charges.

**Article 02**: Etendue de la fourniture.

Article 03: Quantités et planning prévisionnel de livraison.

Article 04 : Durée du contrat.

Article 05: Mode de Passation du contrat.

**<u>Article 06</u>**: Forme de la soumission

Article 07 : Cadences et quantités à livrer

Article 08 : Modalités de paiement

Article 09 : Garantie.

**<u>Article 10</u>**: Retenue de garantie

Article 11 : Pénalités

Article 12 : Assurances et livraison de la fourniture

**Article 13** : Exigence santé et environnement

Article 14 : Critère d'Evaluation

Article 15 : Validité de l'offre

**<u>Article 16</u>**: Force majeure

Article 17: Litiges.

Article 18: Résiliation

Article 19 : Langue utilisée

**Article 20**: Retrait du cahier des charges

**Article 21**: Eclaircissement

**Article 22**: Dispositions générales et administratives

Article 23 : Dépôt des offres.

#### **ANNEXES**

- ✓ Annexe 1 : Fiche d'Identification du soumissionnaire
- ✓ Annexe 2: Déclaration à souscrire.
- ✓ Annexe 3 : Attestation de délégation de pouvoir
- ✓ Annexe 4 : Lettre de soumission
- ✓ Annexe 5 : Déclaration de probité
- ✓ Annexe 6 : Lettre d'engagement.
- ✓ Annexe 7 : Facture pro forma
- ✓ Annexe 8 : Modèle de la maquette

#### Article 01: Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture et la livraison, sur sites du client de 3 000 000 de sacs d'emballage de ciment en tissé polypropylène biodégradable pour la société des ciments d'Ain Touta.

Ce cahier des charges est destiné aux fabricants de sac d'emballage en tissé polypropylène ou leurs représentants.

#### Article 02: Etendue de la fourniture

La fourniture consiste en la fourniture et livraison sur site du client  $3\,000\,000\,$  sacs d'emballage tissé en polypropylène biodégradable et ce conformément à l'Annexe  $\underline{n\,^\circ\,06\,}$  du cahier des charges.

#### Article 03: Quantités et planning prévisionnel de livraison.

Les quantités objet du présent cahier des charges sont de **3.000.000 sacs** livrées régulièrement et mensuellement ; réparties comme suit :

Unité: sacs

Cimenterie	Août 2025	Sept 2025	Oct. 2025	Nov. 2025	Déc. 2025	Janv. 2026	Fév. 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juillet 2026	Total
	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	3 000 000

Le client se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités mensuelles selon ses besoins.

#### Article 04 : Durée du contrat

La durée du contrat objet du présent cahier des charges reste valide jusqu'à la réception de la totalité de la fourniture.

# Article 05: Mode de passation du contrat

Le présent cahier des charges est passé selon le mode : <u>Avis d'Appel d'Offre National avec</u> exigences de capacités minimales.

Ce cahier des charges est destiné aux fabricants de sac d'emballage en tissé polypropylène ou leurs représentants.

## Article 06: Forme de la soumission

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres séparées comme suit :

#### 6.1) L'enveloppe Technique:

L'enveloppe technique (1) portant la mention (Offre technique) renferme notamment les documents suivants :

- 1. Une fiche d'Identification du soumissionnaire (<u>Annexe 01</u>) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- **2.** Une déclaration à souscrire (<u>Annexe 02</u>) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- **3.** Une attestation de délégation de pouvoir (<u>Annexe 03</u>) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.

<u>NB</u>: cette annexe doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire.

- **4.** Une déclaration de probité (<u>Annexe 05</u>) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- **5.** Offre **technique proprement dite [lettre d'engagement (<u>Annexe 6</u>)]** dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire).
- 6. Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges.
- 7. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des achats de la SCIMAT et le cachet humide du soumissionnaire paraphé par ce dernier sur chaque page portant sur sa dernière <u>page n°10</u> la mention '' <u>Lu et accepté</u> '' par le soumissionnaire et comportant son cachet humide.
- 8. Références professionnelles dans la fourniture objet du présent cahier des charges avec présentation des justificatifs, le soumissionnaire ayant un nombre élevé des références professionnelles dans la fourniture des sacs d'emballage en polypropylène biodégradable destinés au conditionnement de ciment, justifié par des bons de commande ou contrat. (Les soumissionnaires n'ayant pas d'attestation de bonne exécution, ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document)
- **9.** Attestation en tant que fabricant, (Attestation du fabricant est délivrée, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie). S'il Ya lieu
- **10.** Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiants l'habilitation du signataire des documents.
- 11. Une copie des bilans des deux dernières années.
- 12. Les références bancaires (RIB).
- **13.** Une copie du NIF, et l'article d'imposition (AI).
- 14. Une copie du registre de commerce.
- **15.** Une copie d'Extrait de rôle (année 2025).
- 16. Une copie d'attestation de sécurité sociale CNAS ou CASNOS (Mise à jour).
- 17. Une copie d'attestation de dépôt légal des comptes sociaux (Dernier exercice).
- **18.** Un extrait du casier judiciaire du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Remarque: Les documents administratifs exigés doivent être en cours de validité.

#### 6.2) L'enveloppe financière :

Elle consiste à soumettre une (Offre financière) qui doit comporter :

- 1. Lettre de soumission (Annexe 04) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 2. Une facture pro-forma (Annexe 07) comportant le prix unitaire (HT) et le montant total de l'offre en TTC rendu sur site.

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

#### Article 07 : Cadences et quantités à livrer

Les quantités et les cadences mensuelles à livrer sont celles indiquées à l'article 03 du présent cahier des charges. Celles-ci sont confirmées mensuellement par fax ou mail au Fournisseur.

#### Article 08 : Modalités de paiement

Le paiement de la fourniture s'effectuera mensuellement après réception des quantités par chèque ou virement bancaire.

Le délai de règlement des factures dument approuvées par le client interviendra au plus tard <u>Trente</u> (30) <u>jours</u> de la date de facturation, contre remise d'un jeu de trois (03) factures dument approuvées accompagnées des bons de livraison dument signés par les deux parties.

#### **Article 09: Garantie**

- Les premières livraisons mensuelles seront mises à l'essai, dans le cas où elles ne donneront pas satisfaction du point de vue qualité, le Fournisseur doit prendre ses dispositions pour remédier aux anomalies constatées, en cas de persistance de ces anomalies au cours du troisième mois le Client peut prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du Fournisseur.
- Le soumissionnaire s'engage à fournir des sacs conformes aux spécifications techniques définies en (annexe 06) du présent cahier des charges.
- Dans le cas où le Client constaterait une non-conformité quantitative ou qualitative des sacs, le soumissionnaire sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les sacs non-conformes dans un délai ne dépassant pas les Trente (30) jours.
- Le soumissionnaire s'engage à fournir des sacs de qualité dont le taux de casse doit être inférieur ou égal au taux contractuel ; dépassant ce taux, le lot est déclaré rebuté et sera remplacé.
- La persistance d'un taux de casse supérieur au taux contractuel pendant trois (03) mois successifs, fera l'objet de l'application de la clause prévue à l'article n° 18 du présent cahier des charges.

- Toutefois, le Client se réserve le droit de contrôler à tout moment la qualité de la fabrication dans les locaux du soumissionnaire avant et après la livraison.
- Le soumissionnaire garanti que son sac ne présente aucun défaut de fabrication ou de vices apparents ou cachés.
- Le taux de casse mensuel ne peut être supérieur à 0,10 %.

#### <u>Article 10</u>: Retenue de garantie

Une retenue de garantie égale à 10 % sera opérée sur le montant de chaque facture mensuelle, libérable Quatre-vingt Dix (90) jours après la réception de la fourniture et la levée d'éventuelles réserves y compris la compensation des sacs rebutés ou déchiquetés par un Bon de livraison séparé.

#### **Article 11: Pénalités**

En cas de retard non justifié dans la fourniture et livraison par rapport au planning contractuel arrêté en commun accord, une pénalité de retard de 1% sera appliquée sur le montant des fournitures mensuelles et/ou confirmées, le montant cumulé des pénalités de retard ne saurait excéder les Cinq (5%) du montant total du contrat.

L'application de la pénalité de retard ne dégagera en rien l'obligation du Fournisseur de la compensation de la quantité non livrée ainsi que les autres obligations contractuelles.

#### Article 12: Assurance et livraison de la fourniture

La Livraison et l'assurance de la marchandise est à la charge du soumissionnaire, depuis son usine jusqu'aux sites du client.

# Article 13 : Exigences de santé, sécurité et environnement

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences santé, sécurité et environnementales liées à son activité :

- Bâchage du camion pour éviter le déversement des palettes de sacs.
- Respect des consignes de sécurité dans les sites du client.
- Respecter les consignes environnementales au niveau des sites du client.
- Respect de la signalisation dans les sites du client.
- Interdiction de jeter les consommables d'entretien du camion dans les sites du client.
- Obligation de porter le gilet, le casque et chaussure de sécurité à l'intérieure des sites de déchargement.

# Article 14: Critères d'Evaluation

L'évaluation se fera sur la base des critères suivants :

## 14.1- <u>Critères d'évaluations techniques</u> : (20 Points).

Les critères d'évaluation techniques sont définis comme suit :

- Délai de Livraison (après réception de la commande mensuelle) : (10 points)
  - Une note de **Dix** (10) points sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé un délai de livraison le plus court, le reste au prorata.
- Références Professionnelles du fournisseur : (10 points)
  - Une note de Dix (10) points sera attribuée au soumissionnaire ayant un nombre élevé des références professionnelles dans la fourniture des sacs d'emballage en polypropylène biodégradable destinés au conditionnement de ciment, justifié par des bons de commande ou contrat.
    - Une note de <u>Dix (10) points</u> sera <u>soustraite</u> du total des points relatifs aux critères d'évaluation technique, pour les soumissionnaires ayant des Antécédents (résiliation ou mise en demeure avec la SCIMAT durant les trois 03 dernières années).
- Les soumissionnaires ayant cumulés une note technique <u>inférieure</u> ou <u>égale</u> à <u>Cinq (05) points</u> seront <u>éliminés</u>.

#### 14.2- Critères d'évaluations financières : (80 Points)

Le critère financier est défini comme suit :

- Le Prix Unitaire en HT (livraison sur sites du client): (80 Points)
  - ✓ Une note de **Quatre-Vingt** (<u>80</u>) points sera attribuée à l'offre la moins disante, les autres seront évalués au prorata.

#### NB:

#### Le soumissionnaire retenu doit :

- Fournir une quantité de <u>Mille (1000) sacs</u> pour réaliser un essai au niveau de la cimenterie Ain-Touta et cela pour la confirmation des résultats techniques proposés dans son offre.
- Désigner un représentant (technicien) mandaté de tous les pouvoirs pour assister et signer le PV de l'essai, une copie du PV sera remise au soumissionnaire retenu.
- La prise en charge du technicien sera à la charge du soumissionnaire retenu.
- Réaliser lors d'un essai un taux de casse inférieur à 0.10 %.
- les soumissionnaires n'ayant pas satisfait ces exigences techniques seront éliminés, et la SCIMAT passera au soumissionnaire suivant et la quantité fournie ne sera pas remboursée, toutefois les quantités restantes après essai (non consommées) seront restituées.
- Si l'essai donnera satisfaction conformément aux engagements de son offre, la SCIMAT concrétisera le contrat et la quantité livrée (1000 Sacs) sera payée comme fourniture incluse dans le cadre du présent contrat.

#### Article 15 : Validité de l'offre

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent Vingt** (120) Jours après la date limite de la réception de l'offre.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer l'achat et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

#### **Article 16: Force Majeure**

- On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.
- Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.
- Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.
- La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.
- Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit jours calendaires suivants.
- Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessous ne sera en aucune façon retenu pour le de compte du délai contractuel ni opposable.
- Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

# **Article 17**: Litiges

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord, le litige sera soumis au tribunal de Batna.

# **Article 18: Résiliation**

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- 1. L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante.
- 2. L'atteinte du taux de Cinq (5%) des pénalités de retard du montant global du contrat, le client se réserve le droit de résilier le contrat au tort exclusif du Fournisseur.
- 3. En cas de liquidation ou faillite de l'une des deux parties.
- 4. La persistance d'un taux de casse supérieur à 0.10 % pendant Trois (03) mois successifs

Pour chacun des <u>points 1,2 et 3</u>, le client adresse <u>une première</u> mise en demeure confirmée par lettre recommandée, fax ou mail avec accusé de réception au Fournisseur. Au cas où

cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de <u>Dix (10) jours calendaires</u>, une deuxième mise en demeure sera adressée au Fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de <u>Huit (08)</u> <u>jours calendaires</u>, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du Fournisseur.

Pour le <u>point 4</u>, après constat de persistance du taux de casse, le client adresse à la fin du mois concerné <u>une première mise en demeure</u> confirmée par fax, mail ou lettre recommandée avec accusé de réception au Fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet, une <u>deuxième mise en demeure</u> sera adressée au Fournisseur à la fin du troisième (03) mois.

Dans le cas où la <u>deuxième mise en demeure</u> restera sans effet dans un délai de <u>Huit (08)</u> <u>jours calendaires</u>, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du Fournisseur.

#### Article 19: Langue utilisée

La langue à utiliser pour la présentation des documents de soumission est l'**Arabe** ou le **Français**.

#### Article 20: Retrait du cahier des charges

Le cahier des charges doit être retiré auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale de la SCIMAT sis Rue Benflis la verdure Batna 05000, contre paiement d'un montant de 50.000,00 DA.

# **Article 21: Eclaircissement**

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de la d'appel d'offres peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard **Dix** (<u>10</u>) jours avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro <u>033.80.74.28</u> ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cda@scimat.dz.
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres, qu'elle aura reçue au plus tard **Trois** (<u>03</u>) jours avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré les cahiers des charges.

# Article 22: Dispositions générales et administratives

Sont exclus de la participation aux achats du GICA:

• Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.

- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des achats possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce doit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à Quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un achat.
- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs contrats torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
  - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation de l'achat.
  - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
  - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des achats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux achats du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

# Article 23 : Dépôt des offres.

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le <u>24/08/2025</u> avant <u>10h50</u> soit <u>Vingt et Un</u> (<u>21</u>) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale <u>(03/08/2025)</u>.

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Le soumissionnaire est invité à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra le **24/08/2025** à **11h00** au siège de la direction générale de la SCIMAT à Batna

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres, est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les Soumissionnaires ne peuvent présenter plus d'une offre pour le même Appel d'Offres, faute de quoi, leurs offres seront rejetées.

Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale.

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°01, N°02) fermées et portant chacune :

➤ L'enveloppe (N°01) fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis (article 06) et portant l'indication :

#### **OFFRE TECHNIQUE**

N°05/SCDA/SCIMAT/2025

➤ L'enveloppe (N°02) fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis (article 06 ) et portant l'indication :

#### OFFRE FINANCIÈRE

N°05/SCDA/SCIMAT/2025

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une troisième **enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

#### « A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Avis d'Appel d'Offres National avec exigences de capacités minimale.

n°05/SCDA/SCIMAT/2025

« Fourniture et livraison de 3.000.000 sacs d'emballage de ciment en tissé polypropylène »

#### **Important**

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la société des ciments d'Ain Touta Batna, le 24/08/2025 à 11h00.
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix du prestataire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent cahier des charges.
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants;
  - \* Les frais du retrait du cahier des charges ;
  - \* L'offre non retenue ;
  - \* L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

# FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Sou	ımissionnaire	:					
Nom, prénom, nation engager la so	ciété à	l'occasion	de	l'Achat	(Objet		
a. Présentation							
a. Fresentation	du Soullissi	Jillialle Seu	١.				
Raison sociale: Nationalité: Adresse du siège soci Montant du capital so Forme juridique: Date de création: N° de téléphone: Adresse électronique Numéro d'identification Numéro D-U-N-S pou Domaine d'activité: Effectifs: Résultats financiers (p	cial :	IIS) pour les es étrangères nir par la Soc	entreprises:	es de droit a	algérien :		<b>.</b>
		_				-	
Préciser si le Groupe	nent est conjoi	nt ou solidal	e				
Nombre des membre Nom du groupement							
Présentation de cha	que membre d	lu groupem	ent :				
Raison sociale: Nationalité:	ial : cial :						

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

Fait à, le
Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant
Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient ntervenir ultérieurement « Avenant »
Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement Avenant » ou
Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :
Effectifs :

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

# ANNEXE 2 DECLARATION A SOUCRIRE

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :
La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations ? :
Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :
La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :
Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :
La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :
Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :
La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux March és Publics ?
Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)
La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ?
Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)
La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :
Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)
Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :
Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur
du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le
------------

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

# ATTESTATION DE DELAGATION DE POUVOIR

Je soussigné, Nom, prénom (s), nationalité, date et lieu de naissance, la fonction, du signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur ..... La dénomination de la société, la forme juridique de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, le numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères. Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :..... ..... en date du : ..... Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur : (Le nom, le (les) prénom (s), la nationalité, la date et le lieu de naissance, la fonction, ..... de négocier et de conclure avec la (Dénomination sociale précise de la Société), le Contrat portant sur (l'objet précis du Contrat, ainsi que le mode de passation et ses références) ..... En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit. Fait à ...... le :.....

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

# **LETTRE DE SOUMISSION**

Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)
Engagement du Soumissionnaire :
- Cas d'un Soumissionnaire seul :
Le signataire : Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :
Dénomination de la société :
Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :
- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :
L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :
Dénomination du Groupement :
Présentation de chaque membre du Groupement :
Dénomination de la société :
Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :
Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :
Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :
• Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
Me soumets et m'engage envers (indiquer la dénomination exacte de la Société), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier

Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :
Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :
Désignation du membre :
Nature des prestations :
Montant HT des prestations :
La Société (indiquer la dénomination exacte de la société) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :
Adresse:
J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.
Fait à, le
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

# ANNEXE 05 DECLARATION DE PROBITE

Le signataire : Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur :
Dénomination de la société :
Forme juridique de la société :
Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement):
<ul> <li>M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.</li> <li>M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour luimême ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.</li> </ul>
<ul> <li>Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité</li> </ul>

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

l'inscription

ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive,

Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou

sur

la

liste

d'interdiction

Fait à, le	e
------------	---

#### (Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

•

aller

iusqu'à

l'engagement de poursuites judiciaires.

# LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,
Nom et Prénom :
Profession:
Responsable de (préciser l'organisme) :
Ayant son siège social :
Prend l'engagement pour la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT) de fournir et livre
3.000.000 sacs d'emballage de ciment en en tissé polypropylène conformément
spécifications techniques suivantes :
✓ <u>Taux de Casse</u> : ≤ 0,10%.
✓ <u>Délai de Livraison</u> après réception de la commande mensuelle :(jours)

#### 1- Qualité du Sac

Les sacs en matière de polypropylène doivent être munis d'une valve permettant le remplissage puis la fermeture par injection du liant au moyen de machines appropriées. Ils n'ont pas à être munis de scellements, l'inviolabilité étant garantie par la technique de fabrication et l'obturation par la fermeture de la valve.

Les ensacheuses seront alimentées manuellement ou automatiquement à l'aide d'applicateurs de sacs. La qualité du sac et les caractéristiques dimensionnelles doivent permettre cette manipulation automatique.

#### 2- Dimensions des sacs :

contenance du	Longueur	Largeur	Largeur du fond	Exactitude
sac (KG)	(Cm)	(Cm)	(Cm)	de poids
50	63	50	10	50Kg ±200 Gr

#### 3- Normes applicables

Les sacs tissé en polypropylène doivent être conformes aux exigences des normes algériennes **en** en vigueur « Emballages - Spécifications, description et méthodes de mesurage du sac tissé enduit en polypropylène.».

#### 4 Identification des sacs

Le sac doit contient des informations suivants :

- Date et l'année de fabrication
- Flèche (sens de la valve)
- Le sigle de fabricant et le numéro téléphone.
- Toute autre information jugée utile pour l'identification des sacs.

#### 5-Marquage

Le marquage des sacs sera conforme aux prescriptions de la norme algérienne en vigueur L'impression se fera à la maquette du client (ci-jointe).

Des spécimens d'impression et de marquage des sacs ciment, reprenant les indications normalisées et commerciales, ainsi que le logo seront présentées au moment opportun.

- NB: Tous les frais relatifs au marquage sont à la charge du soumissionnaire.

#### 1. EMBALLAGE

L'emballage doit assurer une parfaite protection contre toute détérioration au cours du transport terrestre ou ferroviaire.

Avant son utilisation par l'acheteur, Le sac d'emballage doit être préalablement séché dans les locaux du fournisseur.

La fourniture doit être livrée sur palettes selon les normes en vigueur, lesquelles doivent être couvertes d'une housse plastique étanche, cerclées avec protection des bords.

Fait à	le
	Le soumissionnaire
(Nom, qualité du si	gnataire et cachet du soumissionnaire)

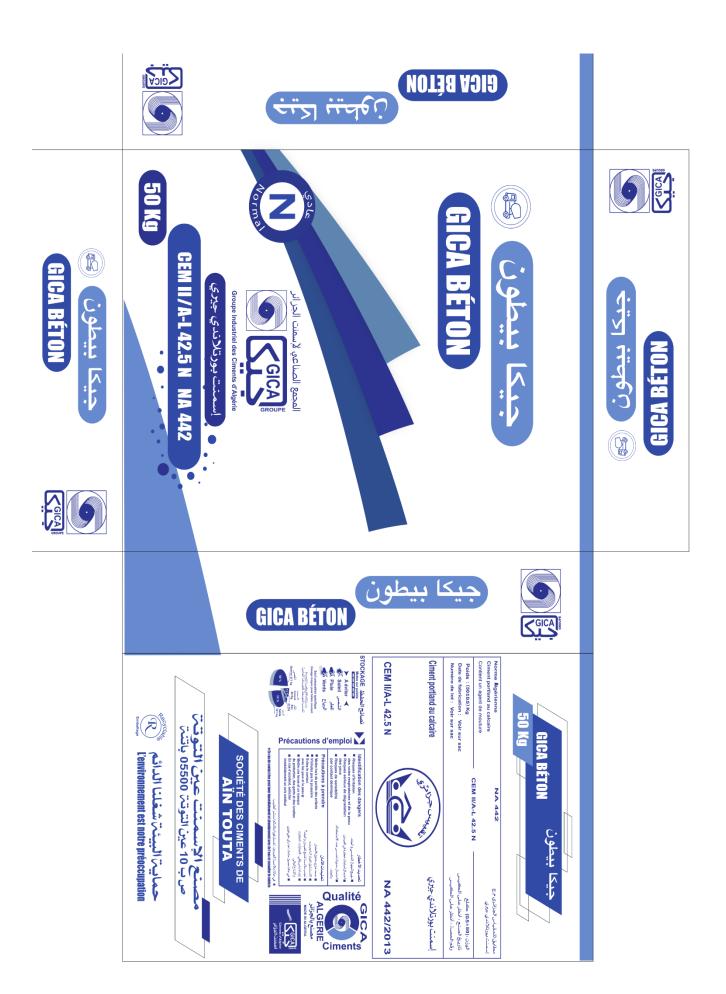
# **FACTURE PROFORMA**

Facture Pro forma N° ...... / 2025 Date du : ... / ... /2025

Destination	Désignations	Quantités	Prix Unitaires DA/HT Rendu sur site	Montant DA/HT		
Unité Cimenterie	Fourniture et livraison sur site du client de Sac d'emballage de ciment en tissé polypropylène biodégradable avec marquage	3 000 000				
Montant Total en H.T						
T.V.A 19%						
	Montant Total en T.T.C					
Montant Total en T.T.C en lettre :						

Le soumissionnaire (Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

# Annexe 08 MODELE DE LA MAQUETTE



# **Code Couleur**

